



**PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Mission Appui à l'Autorité Environnementale
Tél : 02 36 17 46 38
Mél : maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le 1 décembre 2021

à
FBH Invest
Monsieur Louis Houette
48 rue de la Rochelle
37500 CHINON

Monsieur,

Vous avez adressé à l'autorité environnementale une demande d'examen au cas par cas en vue d'une dispense d'évaluation environnementale concernant un projet de défrichement d'une peupleraie d'environ 1 ha, sur la commune de Chinon (37).

Après examen du dossier transmis, et en application de l'article R.122-3 II du code de l'environnement, je vous prie de compléter votre demande par :

- le formulaire Cerfa n°14734*03 ci-joint complété (la version fournie n'est plus en vigueur).
Il conviendra d'expliciter davantage les enjeux environnementaux liés à la situation géographique du projet : présence d'une ZNIEFF type I (et non type II) et d'une zone Natura 2000 à moins de 200 mètres, parc naturel régional Loire Anjou ; et de présenter les mesures mises en œuvre pour réduire les impacts sur le milieu naturel, l'eau et la biodiversité (mesures de protection, calendrier de travaux évitant les périodes de nidification...);
- un plan fournissant une délimitation précise de la zone à défricher ;
- 2 photographies récentes de la peupleraie ;
- une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

Dans l'attente de ces éléments, je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet de la région
Centre-Val de Loire et par délégation,
Pour le Directeur et par délégation,
Le Chef de la Mission Appui
à l'Autorité Environnementale

FBH Invest
Monsieur Louis Houette
48 rue de la Rochelle
37500 CHINON